

AB/PL/N° 316

Départ : 7

**Direction du Génie Urbain  
et des Infrastructures**

≈ ≈ ≈

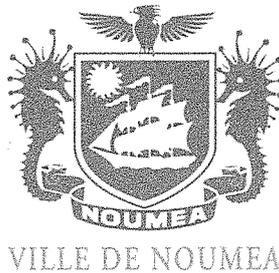
**Division Exploitation  
Voirie, Eau et  
Assainissement**

≈ ≈ ≈

☎ : 27 07 13 - Fax : 27 72 30

≈ ≈ ≈

Courriel : mairie@ville-noumea.nc



PROVINCE SUD - Secrétariat Général										N°	1365	ARRIVEE LE	14 JAN 2014	
	P	VP1	VP2	VP3	CAB	SG	A	C	S	T	aG	Observation (s)		
Affecté						DRH	DJA	DSI	DFI	Autre				
Copie														
	SGA AT		A	C	SGA DD		A	C	SGA E.RVS		A	C		
Affecté	DE	DL	DFA	Autre	DENV	DDP	DEFE	Autre	DES	DSL	DD	DPEN	DDF	Autre
Copie														

Le 10 JAN. 2014

Le Maire

à

Madame le Président de l'Assemblée  
de la province Sud  
BP L1  
98849 NOUMEA CEDEX

Affaire suivie par :

Référence : V/Courrier en date du 3 décembre 2013 enregistré  
en mairie sous le n° 20559

Objet : Visite d'inspection réalisée le 5 novembre 2013 sur  
l'ouvrage de traitement des eaux usées de Yahoué,  
commune du Mont-Dore

Madame le Président,

Après réception du compte-rendu de la visite d'inspection de la station d'épuration de Yahoué réalisée par vos services le 5 novembre 2013, vous trouverez ci-dessous les éléments que la Ville de Nouméa, propriétaire de l'installation, peut apporter à certaines des demandes de l'inspecteur.

Concernant la construction en cours sur la parcelle limitrophe à la station d'épuration, je vous précise qu'un permis de construire a été accordé car le terrain se trouve en zone constructible tel que défini par le PUD de la Ville de Nouméa.

Vous m'interrogez ensuite sur les travaux en cours sur la première filière de la STEP ; ces travaux commencés en janvier 2013 portent sur la rehausse des voiles du bassin d'aération, la réhabilitation des bétons ainsi que le remplacement du regard à flottants. Les voiles du bassin d'aération ont été rehaussées pour lutter contre les nuisances sonores. La livraison de ces travaux est prévue pour le mois de février 2014. Cette filière sera remise en service dès leur finalisation.

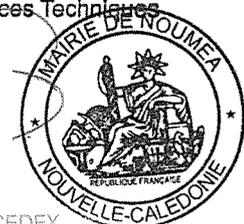
Concernant le poste de refoulement en entrée de station, le trop plein n'est pas équipé d'appareil de mesures de débit, il n'y a donc pas de relevé de volumes by passés.

Je tiens à vous préciser qu'une étude sur ce poste est inscrite au budget 2014 pour vérifier son dimensionnement et envisager d'éventuels travaux d'amélioration en 2015.

D'autres remarques ont été formulées qui sont du ressort du fermier de la Ville, la Calédonienne des Eaux, lequel vous répondra directement.

Je vous prie d'agréer, Madame le Président, l'expression de ma haute considération.

Pour le Maire et par délégation,  
le Directeur Général des Services Techniques





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ADJOINT  
Chargé du développement durable

Nouméa, le 15/01/14

DEW (attestation)

Pour suite à donner SW

PROVINCE SUD Direction de l'environnement	ARRIVÉE LE	15 JAN. 2014						
	N°	1365						
	Dir.	CM jur.	CM EDT	CM cyné	SAF	SPPR	SCB	SAPA
AFFECTE						✓		
COPIE								
OBSERVATIONS	F.P.P. → BSI 20/10/14							